



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 décembre
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 05 décembre 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI⁽¹⁾, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Djelloul OUARET par Patrick MAGRO, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT,

Étaient absent(e)s : Anne OLIVERO, Bertrand CONNIN, Philippe REYNAUD

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20251211-09-12-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025
Publication : 16/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivée après le vote de la 8^{ème} question



=====

DELIBERATION N°09.12.2025

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs – Suppression de grades.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessous, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de la collectivité.

Grade	Nombre de grades	Temps complet/Temps non complet	Durée hebdomadaire
Attaché	3	Temps complet	35h00
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	Temps complet	35h00

Grade	Nombre de grades	Temps complet/Temps non complet	Durée hebdomadaire
Ingénieur principal	1	Temps complet	35h00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	Temps complet	35h00
Adjoint technique	3	Temps non complet	9h00
Adjoint technique	1	Temps non complet	5h40
Adjoint technique	5	Temps non complet	6h00
Adjoint technique	1	Temps non complet	11h00
Adjoint technique	1	Temps non complet	5h50
Adjoint technique	1	Temps non complet	6h55
Adjoint technique	1	Temps non complet	27h30
Adjoint technique	1	Temps non complet	12h50
Adjoint technique	1	Temps non complet	11h10
Adjoint technique	1	Temps non complet	16h00
Adjoint technique	1	Temps non complet	9h30
Adjoint technique	1	Temps non complet	23h30
Adjoint technique	8	Temps complet	35h00

Je vous propose d'en délibérer. »

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3 ; R2313-8

Vu Le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 octobre 2025,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

CHARGE l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.



Le Maire,

André MOLINO